



Déclaration sur les pratiques en matière de droits de l'homme

Notre engagement

Chez Groupe Santé Devonian Inc., nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans tous les aspects de nos activités. En tant qu'entreprise du secteur des sciences de la vie, nous reconnaissons notre responsabilité particulière de protéger la dignité, la santé et la sécurité des individus et des communautés touchés par nos opérations, nos recherches, nos produits et nos partenariats.

Notre engagement en matière de droits de l'homme s'applique à notre personnel, à notre chaîne d'approvisionnement, à nos activités cliniques et à nos collaborations à l'échelle mondiale.

1. Principes directeurs

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Les lois nationales et régionales applicables là où nous opérons

2. Droits des Travailleurs et Normes du Travail

- Interdiction du travail forcé, du travail des enfants et de toutes formes d'esclavage moderne
- Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) dans le recrutement, la formation et la promotion
- Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective
- Garantie de salaires équitables, d'horaires de travail raisonnables et des avantages prévus par la loi
- Maintien d'un environnement de travail sans harcèlement ni discrimination

3. Éthique clinique et de recherche

- Garantie du consentement éclairé, du respect de la vie privée et de la dignité des participants à la recherche



- Conduite des essais conformément aux bonnes pratiques cliniques (BPC) et aux normes éthiques applicables
- Protection des droits des populations vulnérables, y compris dans les pays à revenu faible ou intermédiaire
- Transparence dans la communication des risques, des résultats et des bénéfices potentiels de nos recherches

4. Santé, Sécurité et Environnement

- Mise en œuvre de systèmes solides de santé et sécurité au travail
- Réduction des impacts environnementaux grâce à des pratiques durables
- Prévention des effets néfastes liés à la production, au transport ou à l'élimination des produits biotechnologiques

5. Responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement

- Intégration de la diligence raisonnable en matière de droits humains dans la sélection et la surveillance des fournisseurs
- Encouragement des fournisseurs à adopter des pratiques éthiques, des protections du travail et des garanties environnementales
- Rupture des relations avec les fournisseurs violant systématiquement les normes en matière de droits de l'homme

6. Protection des données et bioéthique

- Conformité aux réglementations sur la protection des données telles que le RGPD, HIPAA et les lois locales
- Transparence sur l'utilisation des données des patients et des participants
- Engagement pour une utilisation responsable des biotechnologies, y compris l'IA en recherche médicale et les outils de modification génétique

7. Gouvernance et responsabilisation

- La supervision des pratiques en matière de droits humains est intégrée dans notre cadre de gouvernance d'entreprise
- Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité ESG ou conformité, reçoit des rapports réguliers sur les risques et performances en matière de droits de l'homme
- Mise à disposition de canaux de réclamation et d'alerte, avec protection contre les représailles



Amélioration continue

- Formations régulières du personnel sur les droits humains, l'éthique et la conformité
- Dialogue avec les parties prenantes, y compris les ONG, les communautés et les groupes de patients
- Publication de nos progrès dans les rapports de durabilité et les déclarations ESG